

La Présidente de Sorbonne Université

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;
- Vu la délibération n°66/2021 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 14 décembre 2021 élisant Mme Nathalie DRACH-TEMAM, Présidente de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°13/2022 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 18 février 2022 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente, notamment en matière tarifaire ;

DECIDE

Article 1 :

Les tarifs des *journées GDR IAMAT* sont fixés comme suit :

Nom de l'événement ou de l'activité	Ponctuel ou régulier	Date de début	Date de fin	Lieu	Public	Tarif	Prestations incluses
Journées GDR IAMAT	Ponctuel	30/05/2022	01/06/2022	PARIS (Sorbonne Université- Site Pierre et Marie Curie)	Etudiant	60 euros TTC	Repas - Cocktail
Journées GDR IAMAT	Ponctuel	30/05/2022	01/06/2022	PARIS (Sorbonne Université- Site Pierre et Marie Curie)	Permanents SU	120 euros TTC	Repas - Cocktail
Journées GDR IAMAT	Ponctuel	30/05/2022	01/06/2022	PARIS (Sorbonne Université- Site Pierre et Marie Curie)	Industriel	200 euros TTC	Repas - Cocktail

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 07 avril 2022
La Présidente de Sorbonne Université

Nathalie DRACH-TEMAM

